



Représentants des employeurs

Madame, Amandine BOUCHON (UNGE), Messieurs, Gilles MESSIEZ-PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Patrick GUEBELS (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Stéphane JOUF-FRAIS (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Michel MEMIER (SNEPPIM), Benoit MARTIN-GOUSSET (SNEPPIM)

Représentants des salariés

Madame, Messieurs Philippe GRONNIER (CFTC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Christian BAYLET (CFE-CGC) : représenté par la CFTC, Olivier MUNOZ RODÉA (CGT), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Yves SARRAT (représentant du collège employeur)

Vice-président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 06 JANVIER

2016

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

RELEVÉ

TABLE DES MATIERES

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 02 DÉCEMBRE 2015	3
III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENTE	3
1. Courrier de la CPNEFP à ACTALIANS sur les priorités de branche 2016.....	3
2. Réponse de la CPNEFP à l'Afpa d'Egletons	3
3. Réponse de la CPNEFP à GEOAPTITUDE	3
4. Courrier de la CPNEFP à ACTALIANS : liste des formations éligibles au CPF.....	3
5. Courrier de la CPNEFP au lycée Dorian (conseil de perfectionnement)	3
IV. ANALYSE FAITE AVEC ACTALIANS SUR LES CQP ET CCP	4
1. Présentation du processus de constitution des référentiels de certification.....	4
V. ÉVOLUTION DE LA LABELLISATION DES FORMATIONS.....	4
1. Formations cœur de métier	4
2. Formations prospectives.....	4
3. Formations au cas par cas/sans objet.....	4
4. Processus pour les nouvelles formations	5
5. Publipostage OF	5
VI. STATISTIQUES DE BRANCHE	5
VII. QUESTIONNAIRES AUX ENTREPRISES ET AUX SALARIÉS	6
VIII. RENCONTRE AVEC ACTALIANS.....	6

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

La CPNEFP approuve en l'état l'ordre du jour de la réunion du 06 janvier 2016.

II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 02 DÉCEMBRE 2015

DÉCISION

La CPNEFP approuve le relevé de décision de la réunion du 02 décembre 2015 sous réserve des modifications suivantes :

- Point III - CQP/CCP - Résultat de la consultation ingénierie infrastructure (décision) : retirer la CGT qui n'a pu participer au vote puisqu'absente à la CPNEFP du 02 déc. 2015.
- Point V - Labellisation des formations (décision) : "La CPNEFP demande aux organisations syndicales ...".

La décision est adoptée à l'unanimité.

III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENTENCE

1. Courrier de la CPNEFP à ACTALIANS sur les priorités de branche 2016
2. Réponse de la CPNEFP à l'Afpa d'Egletons
3. Réponse de la CPNEFP à GEOAPTITUDE
4. Courrier de la CPNEFP à ACTALIANS : liste des formations éligibles au CPF
5. Courrier de la CPNEFP au lycée Dorian (conseil de perfectionnement)

DÉCISION

La CPNEFP valide les différents courriers rédigés et envoyés par la Présidence sous réserve que GEOAPTITUDE indique que le CCP "Ingénierie Infrastructure" sera dispensé à Paris, dans les locaux de l'APGTP, conformément aux réserves émises dans le règlement intérieur de l'Association.

La décision est adoptée à la majorité des présents et représentés.

IV. ANALYSE FAITE AVEC ACTALIANS SUR LES CQP ET CCP

1. Présentation du processus de constitution des référentiels de certification

DÉCISION

La CPNEFP prend acte que le groupe de travail en charge du référentiel de certification du CQP "TTF" se réunira avec ACTALIANS le jeudi 04 février 2016 et sera composé de Noureddine BENYAMINA, Sébastien GIRAULT, Yves SARRAT et Benoit MARTIN GOUSSET.

Participeront à la réunion suivante du mercredi 02 mars 2016 : Philippe GRONNIER, Brigitte AMBAL-RIBAS, Stéphane JOUFFRAIS et Benoit MARTIN GOUSSET en remplacement des participants qui se rendront à la Section Paritaire du Cadre de Vie du 2 mars 2016 à savoir : Yves SARRAT, Sébastien GIRAULT, Noureddine BENYAMINA

V. ÉVOLUTION DE LA LABELLISATION DES FORMATIONS

1. Formations cœur de métier

36 formations sur 98 ont été approuvées par tous les syndicats.

2. Formations prospectives

Seules 7 formations sur 34 ont reçu l'approbation de 50 % des syndicats.

3. Formations au cas par cas/sans objet

Les syndicats, dans leur majorité, ont approuvé 11 formations sur 61.

Reste à définir les formations d'adaptation/maintien dans l'emploi et celles relevant du développement de compétences.

DÉCISION

La CPNEFP décide de relancer le processus de labellisation et d'informer les organismes de formation que les dossiers devront être complets et conformes à l'accord pour que les formations puissent être retenues dans le cadre de la labellisation.

La décision est adoptée à l'unanimité.

4. Processus pour les nouvelles formations

DÉCISION

La CPNEFP valide le nouveau processus de labellisation présenté ci-après :

- Réception de l'offre de formation.
- Complétude du dossier analysé par l'APGTP.
- Dossier classé en sous-commission par thème de formation, selon les règles de vote instituées : quorum de 6 sièges sur 10.
- Classement des formations selon un pourcentage prédéfini : formations cœur de métier (40 %), formations prospectives (30 %) et formations au cas par cas (30 %) et sans objet.
- Dossiers transmis aux CPR pour avis.
- Validation de l'offre de formation en CPNEFP.

La décision est adoptée à l'unanimité.

5. Publipostage OF

DÉCISION

La CPNEFP donne mandat à la Présidence pour demander à ACTALIANS les noms et adresses des organismes de formation, le libellé des formations, celles dispensées au titre du plan et du CPF, leur durée et le nombre de stagiaires.

VI. STATISTIQUES DE BRANCHE

QUADRAT ETUDES : a été mandaté par l'OMPL pour réaliser le portrait et la prospective de la branche.

DÉCISION

La CPNEFP a pris connaissance du portrait de branche réalisé par QUADRAT ETUDES : qui apportera quelques modifications sur les métiers, les activités et les qualifications en utilisant les statistiques de l'OGE.

La CPNEFP prend acte que le comité technique se réunira le 17 février (validation des questionnaires/point d'étape sur les entretiens) de 9h30 à 12h00 et que la restitution intermédiaire des entretiens et du portrait statistique se fera lors de la prochaine CPNEFP du 30 mars 2016.

VII. QUESTIONNAIRES AUX ENTREPRISES ET AUX SALARIÉS

DÉCISION

La CPNEFP valide le principe d'envoi d'une enquête auprès des salariés de la branche portant sur les questions suivantes : le sexe, l'âge, le département, le domaine d'activité (administratif, technique, ingénierie, propriété, foncier/immobilier, autre), le niveau de classification, le type de diplôme, l'ancienneté dans la classification et dans la profession.

La CPNEFP valide le principe d'envoi d'une enquête auprès des entreprises de la branche portant sur les questions suivantes : l'effectif, le département du siège social, le niveau de recrutement (filère), les principaux métiers exercés dans l'entreprise.

La CPNEFP décide, qu'un retour sera fait aux entreprises et salariés qui auront répondu aux questionnaires et que les résultats des deux questionnaires seront mis en ligne sur le site de l'APGTP.

La CPNEFP confie la réalisation paritaire de ces deux questionnaires à la sous-commission communication du 11 janvier 2016

VIII. RENCONTRE AVEC ACTALIANS

DÉCISION

La CPNEFP donne mandat à la Présidence pour qu'elle adresse un courrier à ACTALIANS l'informant qu'elle a pris note de l'élaboration d'un bordereau de prises en charge pour les CQP qui devra faire l'objet d'une présentation et d'une validation le 30 mars prochain.

La CPNEFP se réunira le 30 mars 2016